

ÉVALUEZ VOTRE NIVEAU ET CONFORMEZ-VOUS AU RGPD



► Qu'est-ce que le RGPD ?

Le RGPD renforce les obligations des entreprises en matière de **gestion** et de **protection des données** à caractère **personnel** dont elles disposent. Les entreprises doivent en particulier **recenser les données**, identifier les plus sensibles, vérifier que ces données sont **protégées**, lister les **utilisations** qui sont faites de ces dernières et **informer** les tiers concernés.

► Qui est concerné par le RGPD ?

Toutes les entreprises européennes ou étrangères sont concernées dès lors qu'elles traitent les données personnelles* de citoyens européens.

► Quelle est l'échéance ?

Adopté le 27 avril 2016, le texte est entré en vigueur le 25 mai 2018.

► Quelles sanctions en cas de non-respect de vos obligations ?

Des sanctions importantes peuvent être prononcées et notamment une amende maximale pouvant aller jusqu'à 20 millions d'euros ou 4% du chiffre d'affaires réalisé.

⊕ Pourquoi nous faire confiance ?

À travers nos compétences en Audit, BDO 5ème réseau mondial d'audit et de conseil, et notre équipe pluridisciplinaire, nous vous assurons la garantie d'un accompagnement personnalisé.

Nous disposons de l'expertise sectorielle et d'une expérience forte dans l'accompagnement des TPE et PME sur la conduite de grands projets d'audit et de transformation.

Bruno SAUCOURT

Consultant Hisséo
Groupe BDO
Expert RGPD
DPO externalisé
bruno.saucourt@bdo.fr
02 40 29 78 88



02 40 29 78 88
contact@bdo.fr
www.bdo.fr

Apprivoiser le RGPD est la meilleure façon d'en faire une opportunité.

VOS BESOINS

NOS SOLUTIONS PERSONNALISÉES

Accompagnement personnalisé à la mise en conformité RGPD

► Étape 1 - Audit

Analyse de conformité juridique des traitements et de sécurité des données à caractère personnel et identification des actions à mener pour vous conformer aux obligations actuelles et à venir.

► Étape 2 - Déploiement

Sur la base de l'audit, accompagnement à la mise en place des politiques et procédures ainsi que les différents registres obligatoires.

► Étape 3 - Délégation

Pour les entreprises ayant l'obligation de nommer un Délégué à la Protection des Données, nous assurons la prestation de DPO externalisé. Votre DPO vous accompagnera dans la mise en conformité en garantissant la gestion documentaire de la conformité au travers d'un logiciel dédié.

Sur devis

Formation « Comprendre et se préparer à la réglementation RGPD »

*Exclusivement
réservée aux TPE
(-10 salariés)*

► Comprendre le RGPD

- Objectif et périmètre du RGPD
- Les entreprises et les types de données concernés.
- Les enjeux et les impacts pour l'entreprise.

► Comment se préparer à la réglementation ?

- Désigner un pilote et définir son rôle
- Cartographier vos traitements de données personnelles
- Prioriser les actions à mettre en place
- Gérer les risques
- Organiser les processus internes
- Documenter la conformité

Format
2 journées
de 9h à 17h

Tarif
1 600€ par personne

Lieu
Pays de la Loire